

Lisaisons Sociales, 30 mai 2012

■ Un groupe de travail sur le harcèlement sexuel au Sénat

Le Sénat a créé le 23 mai un groupe de travail sur le harcèlement sexuel chargé de préparer d'ici fin juin un texte législatif. L'objectif est de combler le vide juridique lié à l'annulation par le Conseil constitutionnel de l'article 222-33 du Code pénal, en proposant une définition qui soit suffisamment précise et qui synthétise les propositions de loi déjà déposées (*v. l'actualité n° 16105 du 22 mai 2012 et n° 16106 du 23 mai 2012*). Le groupe de travail, présidé par Jean-Pierre Sueur, Annie David et Brigitte Gonthier-Maurin, présidents respectifs de la Commission des lois, de la commission des affaires sociales et de la Délégation aux droits des femmes du Sénat, entendra pour cela l'ensemble des parties concernées : associations de défense des droits des femmes, magistrats, partenaires sociaux, avocats ou spécialistes de droit européen.